

Déclaration liminaire
commune aux CAPL
d'affectation au 01/09/ 2019

Évreux, le 25 juin 2019

Monsieur le Président,

L'objectif du gouvernement : supprimer 50 000 emplois dans la Fonction publique d'État d'ici 2022 dont 18 000 à 25 000 rien que pour la DGFIP. Comme dans le même temps, 16 000 collègues partiront à la retraite, ce sont donc entre 2 000 et 9 000 agents qui se retrouveront sans mission, sans résidence, sans chaise. Comment ?

En externalisant, en privatisant, en supprimant des missions :

- Agences comptables pour les grandes collectivités et établissements publics de santé
- Agence unique de recouvrement
- Transfert de la mission topographique à l'IGN
- Suppression de la TH
- Prélèvement à la source et donc privatisation de la collecte de l'impôt sur le revenu
- Interdiction du paiement en numéraire
- Accueil exclusif sur rendez-vous et fermetures des services
- Abandon progressif de la publicité foncière aux notaires

En restructurant dans tous les sens :

- 1 trésorerie par EPCI et 1 trésorerie par groupement hospitalier de territoire, soit 1 millier de fermetures en 3 ans, sans compter celles liées aux agences comptables
- La géographie revisitée qui va détruire et remodeler totalement notre paysage administratif
- Regroupement des SIP et des SIE
- Départementalisation des SPF, dans un premier temps

En accentuant la dématérialisation :

- Obligation générale de télédéclarer pour les particuliers
- Contact avec les services principalement par internet et par les plate-formes
- Utilisation de l'intelligence artificielle pour les réponses aux courriels, pour la programmation et pour le contrôle fiscal

Cerise sur le gâteau : le Préfet aura la mainmise sur les fonctions supports (budgets, logistique, informatique, RH), mais sera aussi partie prenante en matière d'exercice des missions et d'allocation des moyens d'organisation structurelle. Et c'est bien la première fois de l'Histoire qu'un directeur général abandonne ses prérogatives aux préfets sans essayer de les défendre. Et tout est prêt pour que les agents subissent la réforme des règles d'affectation à la DGFIP et la mise en place de la rémunération au mérite, formidable outil de chantage à la mobilité forcée.

D'autant que la loi Fonction publique prévoit :

- la fusion des CT et des CHS-CT comme dans le privé (clairement le chapitre conditions de travail est balayé)
- la fin de l'avis des CAP sur les mutations et mobilités (en clair le pouvoir administratif fera intégralement ce qu'il voudra)
- le dialogue social traité par ordonnance (pas de débats : le pouvoir tranchera seul)
- la fin du conseil supérieur de l'État en tant qu'organe supérieur de recours
- la création d'un contrat de mission (embauche de 6 ans maxi sur un projet et hop dehors)
- la généralisation de l'évaluation individuelle, sa plus grande importance pour l'avancement et les promotions
- des nouvelles sanctions disciplinaires (exclusion temporaire de 3 jours), sans examen par une commission, et inscription au dossier
- des mesures pour favoriser la mobilité inter fonctions publiques
- la création d'une rupture conventionnelle pour les contractuels et expérimentation pour les fonctionnaires État et hospitalier
- le détachement d'office lors d'une externalisation de mission (agences comptables et de recouvrement, prise en main des Préfets, transfert cadastre/IGN par exemple).

Concernant notre département, vous nous avez présenté le 11 juin 2019 la géographie revisitée que vous envisagez de mettre en place dans les 3 ans à venir et que vous osez appeler nouveau réseau de proximité.

Votre hypothèse d'organisation des services de notre département se traduirait par l'implantation de nos services dans 34 communes soit 13 de plus qu'en 2019, nous ne pouvons accepter une telle hypocrisie. Cette cartographie présentée aux acteurs locaux, aux organisations syndicales et aux agents n'est rien d'autre que de la poudre aux yeux.

En effet, nous pourrions éventuellement être d'accord avec cette réorganisation des services si notre présence était réellement effective dans les 34 communes que vous nous indiquez.

Vous laissez entendre qu'avec 19 accueils de proximité dans les futures Maisons France Services ou les mairies, la DGFIP serait plus présente et accessible sur le territoire or il n'en est rien puisque vous n'envisagez qu'une simple réception sur rendez-vous et/ou visioconférence. Nous n'acceptons pas cette hypocrisie !

De plus, l'implantation de 7 services de gestion comptable, simple back-office ne constitue nullement un accueil de proximité.

Que dire encore des 14 conseillers des collectivités locales que vous comptez parsemer sur le territoire !

En passant de 5 SPF à 1, en centralisant la mission foncière , en passant de 4 SIE à 2, et de 7 SIP à 3, nous ne pouvons que constater que ce que vous proposez n'est qu'une illusion de proximité, les contribuables étant amenés à se déplacer sur de plus longues distances.

Toute cette mascarade appelle de notre part plusieurs constats :

- nous n'avons certainement pas la même notion de la proximité ;

- nous n'avons certainement pas la même vision de ce qu'est le service au public, la visioconférence et la dématérialisation à outrance ne remplaceront jamais un contact humain technicien et de qualité.

Concernant les agents du département, ils n'en peuvent plus et sont exaspérés par si peu de visibilité. Nos conditions de travail se dégradent de jour en jour et d'année en année.

S'agissant de cette CAPL, l'ensemble des directions seront concernées à partir de 2020 par la départementalisation. Nous rappelons que depuis le début Solidaires Finances Publiques s'est opposé à cette régression des règles de gestion qui n'a pour objectif que de supprimer les droits et garanties des agents pour renforcer l'arbitraire, la mobilité forcée et créer de véritables baronnies locales en termes de gestion des personnels. C'est malheureusement désormais facilement vérifiable entre autre avec le rallongement inacceptable des délais de séjour et la suppression pure et simple de la garantie de maintien à la commune lors d'une suppression ou réorganisation de services !

Sur le sujet crucial des effectifs, notre département est fortement touché par des vacances de postes comme au niveau national.

Cela a malheureusement pour conséquence dramatique de dégrader fortement les conditions de travail des agents déjà très sollicités depuis de nombreuses années.

Monsieur le Directeur, nous sommes particulièrement vigilants sur les projets de mouvements locaux qui doivent respecter les règles actuelles.

Nous exigeons que tous les postes vacants sollicités par les agents soient pourvus, nous refusons tout gel de poste ou des affectations d'office pour nécessité de service alors que des postes demandés par les agents seraient vacants.

Pour conclure, **les élus de Solidaires Finances Publiques voteront contre le projet compte tenu de la situation des effectifs, du nombre de postes restants vacants, et de l'instauration arbitraire des nouvelles règles d'affectation qui vont restreindre les droits et garanties des agents.**

Les élus de Solidaires Finances Publiques en CAPL.